



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 11 juillet 2024

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, MM Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN.

Absents excusés : MM. Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : SAUVAIRE Marc à BALSAN Lauret, PONCELET Jean-Marie à RAGUES Christian.

## PROCÉDURE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Mme le Maire expose :

Un administré a déposé en 2021 une déclaration préalable de travaux concernant l'extension d'un bâtiment situé en cœur de Parc National des Cévennes puis une demande de permis de construire pour la même extension accompagnée d'une demande de changement de destination du bâtiment. Ces demandes ayant reçu un avis défavorable du Parc National des Cévennes, des arrêtés d'opposition ont été signés. Le demandeur a déposé une requête au tribunal administratif en 2022. La clôture de l'instruction ayant lieu le 26 août 2024, Mme le Maire a mandaté Maître CRESPIY pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

le 26 juillet 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

